

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 02 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-084

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Arts martiaux et de défense personnelle

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 22

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

(aucun)

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA

Monsieur Yannick KAWA à Madame Elisabeth BOIVIN

Madame Nolwen LENNOZ à Madame Jessica GOLAZ

Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Jean-Claude PEPIN

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN

Monsieur Anthony VITTOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Madame Elodie DONDIN, Maire-adjointe déléguée à la vie associative et aux loisirs, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'association des arts martiaux et de défense personnelle, domiciliée à La Balme de Sillingy a pour objet l'enseignement du Ninjutsu et de la Multiboxe.

Chaque année, l'association sélectionne des athlètes performants pouvant prétendre à être membres de l'équipe de France et pouvant participer au championnat de France et aux compétitions internationales.

Lors de la sélection qui s'est déroulée en septembre 2025, 4 compétiteurs du club ont été admis en équipe de France pour la saison internationale 2025/2026.

Lili ARMANI, Balméenne de 11 ans, fait partie de ses athlètes sélectionnés et a représenté la France lors du World Championships qui s'est déroulé à Swensea en octobre 2025 où elle est arrivée médaille d'argent de sa catégorie et a ainsi été sélectionnée pour les championnats du monde qui se dérouleront en 2026 à Thonon Les Bains.

Il est proposé au conseil municipal de soutenir l'association pour la participation de Lili ARMANI à cette compétition dans le cadre des subventions « Coup de cœur » que la commune attribue à certaines associations ou à des Balméens membres pour leurs actions.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU la demande de subvention présentée par l'association des arts martiaux et de défense personnelle en date du 03 octobre 2025 ;

VU l'exposé par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie associative et aux loisirs ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Attribue une subvention « Coup de cœur » d'un montant de 250 € afin de soutenir la participation de Lili ARMANI World Championships.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 11/12/2025
De sa publication le 11/12/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.